

Stabilisation concernant le grain de l'Ouest—Loi

Ces deux questions en particulier sont très, très complexes. Dans les deux cas, on a procédé à de nombreux calculs pour décider quel plan serait le plus avantageux pour les producteurs. Nous sommes convaincus que le plan exposé dans le projet de loi est le plus avantageux qui soit, tant pour le court que le plus long terme. Toutefois, je suis persuadé que les députés voudront nous interroger à propos de certaines autres solutions qui ont été proposées et j'espère qu'ils en profiteront pour le faire à l'étape de l'étude au comité.

Enfin, monsieur le Président, qu'on me permette de dissiper la confusion que certains députés ont semée dans les esprits au sujet des sommes que les producteurs ont reçues grâce au programme de stabilisation concernant le grain de l'Ouest, par rapport aux sommes qu'ils ont cotisées en paiements de contribution. Le total des versements consentis aux producteurs depuis l'entrée en vigueur du programme a été de 368 millions de dollars, bien que, à l'heure actuelle, le fonds contienne 900 millions du fait de la contribution du gouvernement et des intérêts, comme je l'ai déjà expliqué. Les contributions versées aux producteurs dès 1976 jusqu'à la fin du premier trimestre de 1984 ont atteint les 365 millions. Le versement de 300 millions en vertu des modifications proposées pour 1983-1984 signifie que les producteurs recevront quelque 300 millions de plus qu'ils n'en auront cotisés au moyen des paiements de contribution depuis la mise en œuvre du programme en 1976. Même s'il demeurera dans le fonds plus de 600 millions, et j'espère que les députés ont retenu ces chiffres qui sont fort simples d'ailleurs...

M. Neil: Vous ne nous avez pas parlé de l'intérêt que rapporte leur argent.

M. Pepin: Oui, l'intérêt est inclus. Je me souviens d'avoir parlé de ces 224 millions. Qu'on me permette de rappeler, comme je l'ai déjà fait, que l'intérêt est versé sur les cotisations des producteurs et sur les contributions du gouvernement.

J'ai autre chose à annoncer. Mes collègues sont impatients de l'entendre, monsieur le Président. Le gouvernement sait que les agriculteurs manquent sérieusement d'argent ces temps-ci. Chose certaine, les quelque 300 millions qui leur seront versés seront très appréciés. J'ai déjà expliqué qu'en vertu du nouveau système, la somme sera versée vers la fin de l'automne, sans doute en novembre. Nous sommes certains que l'argent sera versé et si plusieurs facteurs entreraient en jeu, notamment les questions d'espace, de quotas, ainsi de suite, pour se répercuter sur la somme qui sera effectivement versée, nous sommes décidés à donner ces fonds aux producteurs le plus tôt possible. Par conséquent, le ministre des Transports présentera à l'étape du rapport un amendement prévoyant un versement provisoire avant le 31 juillet.

M. Neil: Cela présage-t-il des élections pour bientôt?

M. Pepin: Personne ne sait quand auront lieu les élections.

M. Malone: Vous voulez parier?

M. Pepin: Si mon ami sait quand se tiendront les élections, je serais heureux qu'il me mette dans la confiance. Toutefois, ce serait là une communication à sens unique, car moi je ne pourrais pas lui dire quand les élections auront lieu.

M. Malone: Tout de suite après le versement.

M. Pepin: Tellement de facteurs sont en jeu. Donc, le ministre des Transports présentera cet amendement à l'étape du rapport. Il s'agira d'une disposition unique s'expliquant du fait

qu'il n'y a pas eu de versement depuis de nombreuses années et que les producteurs ont un urgent besoin de liquidités. Je ne puis dire ici aux députés quel sera le montant exact, mais on prévoit que la moitié environ du versement total sera fait cet été.

Voilà, monsieur le Président. Les modifications que le gouvernement propose d'apporter à la loi de stabilisation concernant le grain de l'Ouest grâce à ce projet de loi vont contribuer, à mon avis, à améliorer vraiment l'efficacité et la logique du programme, qualités qui s'étaient estompées quelque peu par suite de circonstances changeantes. J'ai exposé en détail ces circonstances à mes aimables collègues et je suis persuadé qu'ils les comprennent déjà très bien.

Des voix: Bravo!

M. Len Gustafson (Assiniboia): Monsieur le Président, je dois reconnaître que j'étais heureux de voir l'honorable ministre, qui est l'ancien ministre des Transports, défendre les agriculteurs avec autant de passion et parler aussi au nom du ministre d'État responsable de la Commission canadienne du blé, lequel ne peut venir dans cette enceinte. Nous avons remarqué l'absence de députés de l'Ouest du côté du gouvernement. En fait, je devrais dire que nous avons remarqué l'absence de députés en général. Par ailleurs, le ministre a déclaré qu'il s'exprimait au nom du ministre de l'Agriculture (M. Whelan), lequel est de toute évidence très occupé par sa campagne de candidat à la direction du parti libéral. Le ministre a employé dans son discours des expressions bien choisies.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre, s'il vous plaît. La présidence a déjà rappelé qu'il ne convient pas de faire des remarques sur la présence ou l'absence de députés. La présidence a laissé passer l'observation du député, mais je lui demande de ne pas faire allusion à l'absence de quelque député que ce soit, ou à sa présence à la Chambre des communes.

M. Bosley: Ou d'une manière générale à ceux qui sont vraiment absents.

M. Gustafson: Je vous remercie, monsieur le Président. Je parlais, d'une façon générale, des trois ministres qui ne sont pas ici mais qui sont responsables de ce projet de loi, et je félicitais l'ancien ministre des Transports, lequel a toujours occupé une place privilégiée dans le cœur de nombreux agriculteurs. Cela s'explique notamment, monsieur le Président, par le travail qu'a effectué le ministre dans le domaine des transports. Il est regrettable que nous ne puissions en dire autant de l'actuel ministre des Transports (M. Axworthy) qui n'est pas ici pour défendre son projet de loi. Ce dernier est en train de faire campagne pour l'honorable représentant de Bay Street, qui vient d'être nommé administrateur du CP et de Seagram. Les agriculteurs se demandent vraiment s'il défendrait les intérêts des agriculteurs de l'Ouest au cas où il deviendrait premier ministre du Canada. C'est évidemment une question très préoccupante.

• (1250)

Le projet de loi C-33 a beaucoup préoccupé le parti conservateur. Je suis heureux de voir que le ministre a proposé aujourd'hui un versement provisoire, car les agriculteurs ont certes besoin de cet argent. Nous l'avons demandé, et je crois que la Chambre n'aurait pas été saisie de ce projet de loi, n'eût été le parti conservateur.